
Bulletin Spirite

DE LIÈGE

ORGANE MENSUEL DE LA

Fédération Spirite de la Région de Liège

ABONNEMENT :

Belgique, par an, fr. 1.10.

Étranger, par an, fr. 2.00

Tous les abonnements partent du 1^{er} Janvier ; ceux souscrits dans le courant de l'année sont servis avec les numéros parus de l'exercice en cours.

On s'abonne sans frais à tous les bureaux de postes.

SOMMAIRE :

1. Portrait de M^{me} Assmann. — 2. Exposition Assmann à Liège. — 3. Réunion du Conseil fédéral. — 4. Le Spiritisme à Verviers. — 5. Comité National. — 6. A Seraing et Vivegnis. — 7. De la Peine de Mort. — 8. Photographie de l'Invisible. — 9. Bibliographie.
-

Rédaction et Administration : 17, quai Sur-Meuse, Liège

L'Administration du Bulletin rend compte de tout ouvrage qui lui sera envoyé.

- 1909 -

LIÈGE, IMPRIMERIE V. CARPENTIER,
RUE VIVIHOUEY, 19.

FÉDÉRATION SPIRITE BELGE

Comité national

Président : MM. le chevalier *Le Clément de Saint-Marcq*, à Anvers ; Vice-Président, *J. Fraikin*, à Liège ; Secrétaire-général : *J. Van Geebergen*, à Roux ; Secrétaire-adjoint : *Van March*, de Lummon (Namur) ; Trésorier, *O. Houart*, à Lize-Seraing ; Assesseurs : *G. Arsouze*, à Liège ; *Beyns*, à Uccle-Stalle ; *Pierrard*, à Bruxelles ; *E. Wéry*, à Jemappe ; *Binon*, à Arlon ; *Ducène*, à Charleroi.

Suppléants pour Liège : *Barhon, Cabolet*.

Pour Charleroi : *E. Dumont, Guain*.

Pour Mons : *H. Pothier*.

FÉDÉRATION SPIRITE DE LA RÉGION DE LIÈGE

Bureau permanent du Spiritisme pour la province de Liège

COMITÉ :

Siège social et Secrétariat : 17, quai Sur-Meuse, Liège.

Président : MM. *J. Fraikin* ; Vice-Président, *Barhon* ; Secrétaire, *G. Arsouze* ; Secrétaire-adjoint, *F. Laloux* ; Trésorier-Propagande, *D. Wathieu* ; Trésorier-Enterrements, *L. Faignaux* ; Trésorier-adjoint : *Gilles Cabolet* ; Commissaires : *J. Closset, L. Wathelet, O. Houart*.

Conseil fédéral

composé des délégués élus par chaque groupement adhérent à la F. S. L.

GROUPES FÉDÉRÉS

Société l'Union Spiritualiste de Liège, fondée en 1878. Dirigée par un Comité ; local : quai Sur-Meuse, 17, Liège. — Séance d'études les dimanches à 4 heures. — *Bibliothèque de 400 volumes*, ouverte avant et après les séances d'études. Vente de livres spirites, prêts de livres à toute personne qui en fait la demande par écrit.

Société l'Union Spirite de Liège, fondée en 1883, dirigée par un Comité ; local Café de l'Horloge, rue St-Hubert, à Liège. — Séances d'études les dimanches à 4 heures et le mercredi à 8 heures du soir. *Bibliothèque*, vente de livres spirites.

Cercle liégeois d'Etudes Spirites, fondé en 1890, dirigé par un Comité ; local : rue Saint-Hubert, 4, à Liège. Séance d'études le dimanche à 6 h. *Bibliothèque*.

Cercle central Spirite, de Liège, fondé en 1907, dirigé par un Comité ; local : Café du Centre, place Cockerill, à Liège. *Bibliothèque*, séances d'études, le dimanche à 4 heures.

Bulletin Spirite

DE LIÈGE

ORGANE MENSUEL DE LA

Fédération Spirite de la Région de Liège

RÉDACTION & ADMINISTRATION : 17, QUAI SUR-MEUSE, LIÈGE

ABONNEMENT :

BELGIQUE
par an, fr. 1,10.



ETRANGER
par an, fr. 2,00.

SOMMAIRE :

1. Portrait de Mme Assmann. — 2. Exposition Assmann à Liège. — 3. Réunion du Conseil fédéral. — 4. Le Spiritisme à Verviers. — 5. Comité National. — 6. A Seraing et Vivegnis. — 7. De la Peine de Mort. — 8. Photographie de l'Invisible. — 9. Bibliographie.



MALMEDIUM
Frau Wilhelmine Assmann
HALLE a. d. Saale

Exposition des Pastels médianimiques de M^{me} ASSMANN

Comme nous l'avions annoncé dans le précédent numéro, l'ouverture de l'Exposition des dessins médianimiques de M^{me} Assmann a eu lieu à Liège le 19 mars, à 3 heures. Pour la circonstance, la salle des conférences de la *Fédération Spirite Liégeoise* avait été décorée luxueusement de tentures de velours et d'un massif de plantes vertes.

Cette Exposition, unique en son genre, a été beaucoup admirée, car les dessins, d'une originalité très prononcée et d'un coloris superbe, joints à une finesse d'exécution, nous a laissés rêveur.

On se croirait transporté au fin fond de l'Inde, chez ces ouvriers hindous qui tissaient avec art les beaux cachemires dont se paraient nos grand'mères. C'est un travail intéressant que l'exécution de ces pastels lorsqu'on peut voir travailler M^{me} Assmann.

M^{me} Assmann n'a nullement les allures d'une artiste et encore moins d'une grande dame, n'ayant appris rien de ce qui touche aux arts et aux sciences ; c'est une personne humble, d'un aspect bourgeois, son visage reflète la bonté et la douceur, ces manières sont simples et son grand regret est de ne pas savoir s'exprimer en français.

M^{me} Assmann est spirite et médium ; les dessins qu'elle nous présente sont produits par elle dans un état de transe calme, par l'intermédiaire de deux esprits familiers, dont l'un s'appelle Albert ; (elle dit que c'est un des enfants qu'elle a perdus), et l'autre, une jeune fille, se nommant Helize, de nationalité russe.

C'est seulement depuis cinq ans que se produisent ces phénomènes de dessins médianimiques, mais il y a dix ans que M^{me} Assmann est devenue spirite à la suite de la perte d'une sœur qu'elle aimait tendrement. Depuis l'âge de 8 ans, elle possède la faculté de la clairvoyance, les êtres fluidiques qu'elle percevait lui causaient une très grande frayeur et cela se continua jusqu'à l'âge de 32 ans ; c'est à cette époque qu'elle fut initiée au Spiritisme et devint médium.

La faculté médianimique que possède M^{me} Assmann est des plus singulière : elle entre en médiumnité aussitôt qu'elle n'est pas distraite par un travail nécessitant toute son attention.

Il m'a été donné de la voir dans un café où j'étais ; ne connaissant pas le français, elle restait indifférente à la conversation qui avait lieu auprès d'elle, lorsqu'elle fut prise en médiumnité et se mit à dessiner sur la table de marbre qui se trouvait devant elle.

Son ignorance des principes les plus élémentaires du dessin, fait que ses productions peuvent être considérées comme émanant d'êtres invisibles ; cette femme ne peut produire par elle-même des travaux que, moi, coloriste de profession, serait incapable de produire, car la quantité des tons employés pour l'exécution d'un dessin, me demanderait un choix sérieux des pastels de façon que les tons s'harmonisent : c'est ce qui existe dans ces pastels où nous voyons le vermillon cru aux côtés du bleu céleste et du chrome orange, qu'encadre une ligne de terre d'ombre, de sienne brûlée ou de vert de Prusse, etc.

Pour ma part, et je ne suis pas le seul de cet avis, car ses nombreux visiteurs pensent de même : je trouve que ces dessins sont admirables et dignes d'être examinés avec soin.

L'exécution se fait généralement par petits ronds posés côte à côte ; ce qui donne l'illusion d'un motif exécuté avec des perles de diverses couleurs.

M^{me} Assmann a donné, le jour de l'ouverture de son exposition, à 8 1/2 heures du soir, une Séance de Dessins. Devant 35 personnes, elle a exécuté une superbe fleur qu'elle dit être d'un autre monde ; au fait, les fleurs, les feuilles, en un mot, tout l'ensemble de ces dessins n'a aucune ressemblance avec ce que nous avons vu jusqu'ici, soit dans la nature, soit dans les fleurs de convention exécutées pour la décoration.

Pendant son séjour à Liège, la médium a donné trois séances de dessins devant plusieurs notabilités scientifiques.

Nous regrettons que cette Exposition qui vient, après Bruxelles et Anvers, de se terminer à Liège, n'ait pu durer plus longtemps pour satisfaire tous les visiteurs qui se présentent encore après avoir lu les articles que les journaux locaux, *la Meuse* et *l'Express*, ont consacrés à la description de ces pastels médianimiques.

Il est vrai qu'une petite feuille catholique de Liège a trouvé bon de faire un article sur cette Exposition ; les absurdités et le manque de bonne foi de celui qui l'a écrit nous font un devoir de ne pas y répondre. Nous préférons l'avis des hommes de sciences qui ont trouvé ces productions admirables et dignes de retenir l'attention, et d'en étudier les causes qui les produisent, que l'opinion d'un curé qui n'a d'autre talent que de dénigrer tout ce qui pourrait contrarier la sainte église.

G. ARSOUZE.

Le Spiritisme à Verviers

Le 15 mars M. le chevalier Le Clément de St-Marq, président de la F. S. B., a donné, à Verviers (Salle Sante), une Conférence accompagnée de projections ayant pour titre : *Le Combat pour la Vérité.*

Malgré la neige qui tombait avec abondance, plus de quatre cents personnes étaient réunies lorsque M. J. Fraikin, président de la F. S. L., a présenté l'orateur qui venait pour la première fois conférencier à Verviers.

M. Le Clément explique ce qu'est le Spiritisme et quel est le combat que doivent livrer les personnes qui veulent étudier les phénomènes qui en découlent. Il montre le chemin ardu qu'il faut parcourir afin de se faire une conviction très nette des manifestations spirites ; il expose les faits qui doivent être contrôlés, car dans presque la majorité des cas il est fort difficile de distinguer si l'on a pas été induit en erreur. Comme démonstration il fait passer sur l'écran une douzaine de reproductions photographiques représentant divers phénomènes spirites de matérialisations.

En terminant il engage les assistants à s'occuper des phénomènes spirites qui jettent un jour nouveau sur notre raison d'être et donne un commencement de solution du grand problème qui agite l'humanité : celui de l'existence de l'âme et de la vie dans l'au-delà.

L'attention soutenue et les applaudissements que l'auditoire

n'a pas ménagés à l'orateur, nous prouvent que cette causerie aura été des plus fructueuses pour la cause du Spiritisme à Verviers.

En levant la séance, M. Fraikin invite les personnes qui voudront s'instruire du spiritisme, qu'elles peuvent se présenter aux deux groupes spirites de Verviers, à la Renaissance Fraternelle, rue Vieille-Havée, 1, et au Cercle Lumière et Charité, 8, rue de Dison, où elles trouveront tous les renseignements et les livres traitant de la question spirite.

G. A.

Réunion du Comité National

Le dimanche 28 mars, à 2 heures, le Comité de la F. S. B. s'est réuni en son local habituel, la Brasserie Flamande, à Bruxelles, sous la présidence de M. le Chevalier de Saint-Marçq.

Étaient présents : MM. Fraikin, Houart, Van Marck, Arsouze, Beyns, Pierrard, Wéry, Dumont et Van Geebergen, secrétaire.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance et son approbation, le Président aborde le premier point de l'ordre du jour.

1. *Rapport de la Commission d'enquête sur les incidents survenus à la Fédération de Charleroi. Mesures à prendre.*

Le Comité, approuvant la sanction fraternelle proposée par le président et dont l'exécution sera confiée au secrétaire-adjoint, ne retient que les conclusions du rapport pour les porter à la connaissance de tous les fédérés.

Le principe voté au Congrès de Liège demeure intact. Tout spirite exerçant la profession de masseur ne peut avoir accès aux charges des Fédérations, mais il peut faire partie d'un groupement. Tout médium magnétiseur qui fait payer ses soins ne peut être admis dans la Fédération.

Ces points seront de nouveau résumés et présentés au Congrès par M. Fraikin. De vifs remerciements sont adressés à ce dernier ainsi qu'à MM. Pierrard et Van Marck pour l'accomplissement de leur délicate mission.

Comme corollaire de cette enquête et pour mieux armer le Comité dans un conflit éventuel, M. le Président propose quelques modifications à l'art. 7 de nos statuts organiques. On pourrait remplacer le texte ancien par celui-ci :

ART. 7. — « Peuvent seuls prendre part au vote les membres des Fédérations ou Sections fédérales reconnues, porteurs de leur carte de l'année en cours.

17bis. — « Les Sections fédérales ou Fédérations régionales sont celles » qui adhèrent à la Fédération nationale et dont l'adhésion a été accueillie » par le Comité après examen des statuts fournis.

17ter. — « Dans le cas où l'attitude d'une Section fédérale ou Fédération » régionale exigerait le recours à une mesure de rigueur, le Comité pourrait » procéder à son exclusion par une décision prise à la majorité des deux tiers » pes membres présents dans une réunion spécialement convoquée à cet effet » après avoir entendu la défense de l'association incriminée. »

Ce texte sera porté au Congrès de Mons pour vote et approbation.

2. Le second point comportait un projet de création d'un organe officiel de la Fédération Belge. M. Fraikin donne lecture de sa proposition à cet égard. Il est désirable d'avoir au sein de la Fédération un organe rédigé avec soin, de volume respectable, à la portée de tous et où toutes les sections fédérales pourraient collaborer. Le Président fait remarquer que l'*Ere nouvelle*, par sa diffusion rapide, les soins apportés à sa rédaction, pourrait avec quelque modification remplir ce rôle.

M. Arsouze représente les difficultés qui s'opposent momentanément à la réalisation du projet :

1° Les sections locales veulent conserver leur organe propre qui peut servir de base pour la fondation d'une mutualité et partant d'une reconnaissance civile légale ;

2° Les fonctions de Directeur par nos statuts ne peuvent être rétribuées ;

3° Il faudrait changer les bases d'organisation dans certaines Fédérations, notamment à Mons et à Charleroi où l'abonnement crée le seul lien fédéral.

Le secrétaire général réplique brièvement en disant qu'une librairie spirite avec filiales dans chaque centre arriverait plus vite à la réalisation de la personnification civile, que le changement exigé sera rapidement opéré, qu'enfin tout ceci sera soumis à l'appréciation de l'assemblée du Congrès prochain.

3. Le Comité vote ensuite le renouvellement des publications épuisées qui ont fait un bien immense à la propagande. Les brochures Dusart et Fraikin seront réimprimées à 3,000. *Le Tract Consolation* à 10,000.

M. le Président promet, malgré son travail écrasant, de mettre au point pour l'impression ses conférences dont le succès fut si retentissant.

La proposition de M. Arsouze concernant un livre de prières flamand est renvoyée au Congrès.

5^{me} point : *Don Dartoi*. — M. le Président lit la lettre de M^{me} Breusing-Dartois accordant à la Fédération le bénéfice de la vente du livre *La Magie*, de C. du Prel (éditée par les soins de la famille Dartois). Le Président pense que répartir entre les sections les volumes de l'édition sera le mieux.

M. Arsouze fera l'expédition aux différents centres selon les chiffres arrêtés.

Une lettre de remerciement sera incessamment adressée par le Bureau à M^{me} Breusing.

Le Comité vote au préalable la reconnaissance d'une section spirite flamande séant à Anvers. MM. Beyns et Pierrard ont la mission d'examiner et de traduire les statuts soumis.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Van Geebergen rapporte ce qui a été proposé et décidé pour le futur Congrès ; une circulaire sera prochainement envoyée à tous les groupements. afin de faire connaître le programme complet des séances.

Le Président lit l'invitation qu'il a reçue du Comité de l'Exposition de Bruxelles ; la Fédération exposera dans la classe Sciences et Arts, la classe Photographie et la classe Dessin. Toute la presse spirite invitera tous les spirites possédant des documents à les envoyer au Comité organisateur. Quiconque aura une idée, un projet concernant l'exposition est prié de le soumettre au Président.

Divers : M. le Président vient d'écrire à Miller pour l'inviter à venir en Belgique selon sa promesse.

Le médium Keeler a répondu à M. Van Marck que vu l'hostilité témoignée en ce moment à Miller et l'accueil chaleureux qu'il reçoit en Amérique, il ne croit pas pouvoir se déplacer et venir en Belgique.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire Général, G. VAN GEEBERGEN.

Réunion du Conseil fédéral du 14 Mars

Sous la présidence de M. Fraikin, président, Sont présents les délégués de l'*Union Spiritualiste*, de l'*Union Spirite*, du *Cercle Liégeois d'Etudes Spirites*, de l'*Union Spirite de Seraing*, de la *Renaissance fraternelle*, de Verviers ; de l'*Espérance*, de Poulsœur ; du *Cercle Psychique*, de Herstal ; de l'*Union Fraternelle*, de Seraing ; du *Cercle Allan Kardec*, de Beyne-Heusay ; de la *Lumière*, de Liège ; de *Union Fraternité*, de Liège ; de la *Solidarité*, de Bai-Bonnet (Trooz) ; du *Cercle d'Avancement*, de Liège.

Les délégués du *Cercle central Spirite* de Liège et ceux de Grivegnée s'étaient fait excuser.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté.

M. le Président remercie les délégués d'avoir répondu à l'appel du Comité et il explique qu'il a dû avancer la réunion du Conseil fédéral à cause de l'assemblée du Comité de la F. S. B. qui avait lieu le 28 à Bruxelles.

On aborde l'ordre du jour :

1^o Renouvellement du Comité ; membres sortants et rééligibles : MM. Arsouze, Barhon, Cabolet et Houart.

M. le Président demande que l'élection ait lieu à la fin de la séance afin de permettre aux délégués de l'*Union Spirite de Liège* de prendre part au vote, l'assemblée générale de cette Société ayant lieu en ce moment pour désigner ses délégués. Approuvé.

2^o Examen de l'ordre du jour du Congrès de 1909 :

Le Conseil examine s'il y a lieu de nommer des commissions pour étudier chaque point. Après un échange de vue et certaines observations, il est décidé de nommer une Commission pour la première question, une pour la deuxième, une pour la 3^e et 4^e question, une autre pour la 5^e et une 6^e pour le dernier point. Les membres de ces diverses Commissions seront nommés à l'assemblée générale du 4 avril.

M. le Président invite les membres qui ont des idées à développer sur un ou plusieurs points de l'ordre du jour du Congrès à les faire connaître au moment de la formation des Commissions.

Pour ceux qui voudraient présenter un rapport individuel sur tel ou tel point, ils peuvent toujours le faire en envoyant au Président de la F. S. B. un résumé de leur rapport, mais il serait préférable qu'ils soumettent leurs vues à la Commission chargée de faire rapport sur la question.

Afin d'éviter une perte de temps au Congrès, les rapports devront être le plus courts possible ; les longs rapports pourraient ne pas être admis à figurer dans le compte-rendu du Congrès.

Le Comité de la F. S. B. tient à éviter ce qui s'est produit au Congrès de 1908 où plusieurs rapports fort intéressants n'ont pu figurer au compte-rendu faute de place, à moins d'augmenter le volume, ce qui n'est pas possible pour plusieurs raisons.

3. L'ordre du jour de l'assemblée générale du 4 avril est fixé comme suit :

1. Lecture des procès-verbaux ;
2. Congrès de Jemappes ;
3. Nomination des Commissions ;
4. Inscription pour le Congrès ;
4. Proposition de revision des statuts de la F. S. B.;
5. Propositions diverses ;

On procède à l'élection des membres du Comité en remplacement de la série sortante :

Pour une période de deux ans, sont nommés à l'unanimité, des 43 délégués présents, y compris le délégué de Grivegnée qui avait fait parvenir son vote par lettre : MM. Arsouze, Barhon, G. Cabolet, Houart et Wathieu.

M. le Président informe qu'à l'ordre du jour de la réunion du Comité National figure la création d'un organe officiel de la F. S. B.

Plusieurs observations sont présentées et une discussion s'engage sur ce sujet, d'où il ressort que la Fédération de Liège tient à ce que le *Bulletin* ne soit pas sacrifié et continue de paraître.

Le Conseil fédéral charge les trois délégués de Liège au Comité national de demander qu'il ne soit pris aucune décision, sans une étude approfondie et d'examiner quel pourrait être les conséquences et les avantages de la réunion des organes fédéraux en une seule publication.

Diverses propositions sont ensuite examinées et renvoyées au Comité pour études.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 1/2 h.

Le Secrétaire fédéral,

G. Arsouze.

A Seraing

Le succès remporté par M. Van Geerbergen l'année dernière, lors de sa Conférence faite sous les Auspices de l'Université Populaire, a engagé nos Frères de Seraing à lui demander de venir donner, dans la même Salle, une nouvelle Conférence Spirite.

Malgré les attaques et les injures que lui a adressées à cette occasion le *Bulletin paroissial*, M. Van Geebergen, le dévoué Secrétaire général de la F. S. B., a répondu à leur appel et a donné le 13 Mars une Conférence sur le Spiritisme.

La température sibérienne de cette soirée a fait que la salle n'était pas aussi bondée que la dernière fois, mais les personnes qui avaient bravé l'inclémence du temps ont été amplement dédommagées par la belle Conférence qu'a faite M. Van Geebergen.

Après avoir passé en revue les diverses transformations, qu'ont subies les enseignements de J.C., il montre la religion comme étant le parallèle du pouvoir civil qui, le plus souvent, se trouve supplanté par la religion ; il prouve la lutte incessante de la religion contre tout ce qui peut entraver sa cupidité et son égoïsme et finit par expliquer pourquoi le Spiritisme, qui n'est pas et ne sera jamais une religion parce qu'il repose sur des faits dûment contrôlés, trouve dans la religion un ennemi irréductible et déloyal.

A Vivegnis

Les membres du Cercle Spirite de Vivegnis nous ayant avisé que le Mars, au Cercle Catholique de cette localité, un père jésuite devait donner une Conférence contre le Spiritisme ; nous avons décidé de nous y rendre pour juger de ce qu'il pourrait bien reprocher aux Spiritistes et au Spiritisme.

Nous nous y sommes rendus, mais à l'entrée deux membres ont fait une ample distribution de brochures *Le Spiritisme*, de M. le Dr Dusart ; jugez de l'effet produit sur l'orateur et sur les organisateurs de cette conférence de voir que tous les assistants avaient en main un livre traitant de la question.

Aussi, le R. P., a-t-il dit, que les phénomènes du Spiritisme étaient vrais, mais qu'ils étaient produits par des démons et que l'église défendait de s'en occuper, aussi le Président du cercle voulant faire revenir le diable dans la fournaise..., a-t-il jeté dans le poêle de la salle la brochure que nous lui avons distribuée ?... Malgré la défense que venait de faire le R. Jésuite de ne pas lire un tel livre, les assistants l'ont gardée et nous

sommes certains qu'ils l'auront lue et qu'ils auront trouvé que le Spiritisme n'est pas ce qu'on aura dit à la Conférence.

Une telle propagande vaut mieux que deux conférences.

La Peine de Mort

Une trainée rouge vient de se dérouler en France et elle a provoqué dans le monde policé d'un côté des récriminations, de l'autre la satisfaction de savoir la guillotine fonctionner à nouveau.

Le public cependant semble être porté en France vers la guillotine et on a pu remarquer sa conduite honteuse et insolente par ses acclamations nourries pour le bourreau, la colère et le mépris manifestés non pour les crimes des criminels, mais pour la personne même du criminel.

On peut mépriser les crimes, mais on ne peut cependant mépriser sans limite les malheureux égarés, dont Jésus a dit qu'ils étaient aussi nos frères en humanité.

Il faut donner des exemples, disent les-uns, et les autres proclament que c'est une honte de rendre les exécutions publiques ; quelques autres enfin n'admettent pas la guillotine parce qu'ils se font une raison qu'on ne doit pas trancher la tête d'un être inconscient.

C'est toujours la même idée, le même préjugé : un être qui descend au tombeau et puis disparaît du plan de la vie et qu'on agite aux yeux du monde pour donner des exemples.

C'est absurde, car le monde criminel pêche parce qu'il ne sait pas et qu'on peut lui faire sentir ce qu'il ne sait sentir et ce qu'il ne sait comprendre.

Réfléchissons plus profondément que le criminel et examinons, non au point de vue de leurs opinions, mais au point de vue du fait et de sa valeur. Nous savons heureusement que l'âme est immortelle, nous savons qu'elle est plus ou moins responsable des crimes qu'elle commet ou par ignorance, ou par défaillance.

Nous savons aussi que le criminel est un être appelé à expier ses crimes et à les réparer sur un plan humanitaire. Nous savons aussi que si l'on peut tuer le corps, on ne peut pas tuer

l'âme, et le fait le plus important à savoir c'est que, quand même l'âme est débarrassée de son enveloppe corporelle, elle n'en continue pas moins son œuvre perturbatrice et détestable avec autant d'acharnement et surtout avec plus d'effet.

Ici, les Spiritistes me comprendront, les matérialistes systématiques ne me comprendront malheureusement pas, car ils n'ont pas poussé leurs études des phénomènes naturels psychiques assez loin pour en saisir la portée.

L'âme du criminel, par la nature de son corps astral ou périsprit, conserve les mêmes goûts, les mêmes sensations, les mêmes tendances aussi longtemps que la lumière divine ne se développé pas en son sein. Les souffrances intellectuelles, morales, physiques, qui sont les conséquences directes de ces crimes pousseront cette âme vers un idéal conforme à la vie réelle.

Si les Clémenceau, les Briand, qui se font une gloire de connaître les lois de la nature, mettent une nouvelle tête, c'est-à-dire un nouvel esprit aux corps des criminels, pour les animer vers un horizon meilleur, je le comprends, mais qu'ils tranchent les têtes pour débarrasser l'humanité de quelques êtres mal-c'est absurde.

Ces Messieurs qui acceptent de gouverner la France et son peuple, ignorent les lois de la vie et commettent les bêtises que nous déplorons ici.

Les principes, par lesquels ces malheureux criminels pèchent, sont l'ignorance des lois que régissent la vie et la mort. Ils vivent sans savoir pourquoi ils vivent et comment ils vivent ; ils donnent la mort sans savoir ce que c'est que la mort, donc sans savoir ce qu'ils donnent et les ministres qui veulent réduire à néant les criminels, chose scientifiquement impossible, ne savent ce que c'est que la vie et la mort.

Inconscience et inconscience.

Ne ferait-on pas mieux de traiter ces criminels et ces assassins, tristes symboles de l'inconscience et de l'ignorance, par une saine et pure morale capable de les relever et de mettre à même de se relever à leur tour leurs semblables plutôt que de les transporter dans un autre état, où sous une autre forme plus active encore que dans cette forme de la vie, à aller continuer l'œuvre stupide, source de bien des souffrances et douleurs qu'ils avaient entreprise ici-bas.

Savez-vous qu'au lieu de déshonorer les malheureuses familles de ces suppliciés, vous pourriez adoucir grandement leurs souffrances, parce que tous seraient portés à croire que la peine du condamné résiderait à subir la douce influence d'une morale supérieure basée sur la plus haute conception de la vie présente et future.

Ces hautes conceptions de la vie n'existent pas malheureusement chez le matérialiste, M. Clémenceau nous en donne une preuve dans la *Mêlée Sociale* : « Nos cités croulantes parmi d'informes vestiges humains, les dernières ruines effondrées sur la vie mourante, toute la pensée, tout l'art engloutis dans la grande mort montante.. Toute l'œuvre humaine sous la dernière viscosité de la vie...

Eh bien, ce sont ces principes antinaturels qui provoquent dans les âmes faibles la décrépitude et la mort des sentiments.

Les bourreaux peuvent raisonner à leur aise quand ils n'ont pour juge qu'une conscience insensible qui laisse passer devant elle des crimes tout aussi horribles que ceux pour lesquels ils rendent justice.

On raisonne trop et surtout trop mal et on ne pense pas assez. Ceux qui cependant occupent dans l'état les plus hautes positions ont une lourde responsabilité par la portée de leurs actes.

Ils devraient être des modèles humains et les plus forts ils devraient unir leurs forces pour relever les malheureux qui tombent sous l'empire de forces plus grandes que celles de leurs bons sentiments.

Ces forces nous ne les discuterons pas ici, mais disons tout de même que les hommes, les mieux placés et les plus autorisés, les étudient depuis de longues années. La guerre, c'est-à-dire le massacre en grand, a bien souvent les honneurs de ceux qui en temps de paix. condamne les hommes à la guillotine.

Nous ne défendons par le criminel, nous ne faisons que le prendre avec un peu de pitié. Nous m'éprisons les actes contraires à l'humanité et c'est pour cela que l'on doit non châtier, mais guérir.

Quand le corps est malade on va trouver le médecin ; quand l'âme est anéantie elle a besoin de secours, de forces, d'encouragement dans une meilleure voie.

Mais la médecine de l'âme, en France comme partout, est toujours au temps de la barbarie. Œil pour œil et dent pour dent. Il y a dix-neuf cents ans que Christ est venu dire au monde : « Je vous dis, rendez le bien pour le mal. »

Que les grands de la terre descendent au fond d'eux-mêmes et interrogent leur conscience et leur vie. Qu'ils regardent positivement au-delà de cette vie, dans ce passé lointain dont il ne nous reste visiblement que les aptitudes partielles, que nous constatons à la naissance et semblable à l'histoire d'un objet ancien soumis à des expériences de psychométrie, ou encore à l'exposé d'un sujet hypnotique sérieux. Soumettez comme la science vous l'ordonne, tout cela à l'observation raisonnée et vous pourrez alors vous dire que vous aussi vous avez été criminel sous une autre forme peut-être.

Sachez aussi que ces êtres criminels sont très souvent des déclassés de la morale humaine. Au lieu de réveiller, dans leur jeunesse, les beaux sentiments de l'âme on les plonge dans une atmosphère viciée où les mauvais instincts seuls peuvent se développer.

Un peu plus de patience envers ces déshérités de la lumière, c'est là ce que la justice la plus élémentaire réclame.

On n'arrive pas bien à comprendre comment un croyant puisse se faire le défenseur de la guillotine, et on serait bien disposé à penser que les spiritualistes qui possèdent de telles aspirations copient leur Dieu sur l'âme de celui qu'ils ont à condamner.

Que dirait-on d'un médecin qui tuerait ses malades au lieu de leur donner les remèdes pour guérir. On dit que le criminel est un être qu'il faut retrancher de la société parce qu'il y amène la perturbation.

Cette doctrine du néant qui se trouve toujours à la base du crime, que n'a-t-elle pas agi sur la vie active du malfaiteur ?

L'étude, si ces Messieurs qui gouvernent voulaient bien s'y laisser aller par ce qui leur reste de bons sens, les conduirait à juger les crimes comme étant des infractions graves à des lois naturelles, et qu'une éducation saine et vraiment spiritualiste permettrait seule au criminel de se juger sévèrement.

Au lieu de lui montrer le tombeau où tout finit, montrez-lui la vie immortelle ; la vie future conséquente de celle-ci.

Montrez-lui que tous ses actes sont gravés en lui et que chacun d'eux demandera une réparation. Alors seulement il aura des raisons d'aimer la vie, de la respecter et surtout de la supporter et de la conduire à bonne fin.

Gilles CABOLET.

PENSIÉES

Un aéronaute, dans une de ses expériences en ballon, fut surpris par un cas de léthargie.

A son réveil il se retrouva, croyait-il, au milieu de terres incultes ; il ne pouvait encore distinguer dans la nuit que ce qu'il prenait pour un bois était un village et...

Vraiment, se dit-il avec crainte, il y a longtemps que je n'ai fait un voyage aussi terrible : je suis ici dans un pays sauvage !

Quand le jour parut à l'horizon, il se mit en marche vers le « bois », mais, surprise agréable au bonhomme, le premier objet que ses yeux rencontrèrent en face d'un groupe de maisons, fut une guillotine encore maculée de sang.

Décidément, soupira-t-il, je suis dans un pays civilisé, la France très probablement.

G. C.

Photographie de l'Invisible

Précédente liste,	51 00
MM. J. Fraikin,	2 00
Jean Closset,	2 00
Léopold Wathelet,	1 00

56 00

Bibliographie

Nous informons nos lecteurs que, vu le don fait à la F. S. B., par la famille Dartois, le livre *La Magie*, 2 volumes de Carl du Prel, est en vente dans toutes les Fédérations et Sections fédérales affiliées à la F. S. B.

Pour Liège on peut se les procurer au Secrétariat.

* *

Par suite d'un accord intervenu entre M^{me} veuve Faust et la F. S. L., nous avons obtenu le monopole de la vente pour la Belgique, du livre de prières, *Le Phare*, couverture noire.

Nous n'avons pas besoin de le présenter à nos membres qui le connaissent depuis de longues années.

* *

La Synthèse de l'Or, *l'Unité et la Transmutation de la Matière*, par F. Jollivet Castelot, Président de la Société Alchimique de France, Directeur des *Nouveaux Horizons de la Science et de la Pensée*; Daragon, éditeur, 96-98, rue Blanche, Paris IX^e. 1909. 1 franc.

H. Durville. — *Pour combattre l'Asthme*, l'Emphysème pulmonaire, l'Essoufflement et l'Opression. In-18 de 24 pages. 2^e Edit. Prix : 1 fr. à la *Librairie du Magnétisme*, 23, rue St-Merri, Paris.

D^r Faivre, Professeur de Clinique à l'Université de Poitiers. — *Comment on défend son Larynx*. Lutte contre le fonctionnement de la parole et du chant. In-18 de 48 pages. 2^e Edition, avec 8 fig. Prix : 1 fr., à la *Librairie du Magnétisme*, 23, rue Saint-Merri, Paris.

H. Durville. — *Pour combattre les Maladies des Yeux et des Paupières*. In-18 de 36 pages. 2^e Edition, avec 4 Figures. Prix : 1 fr., à la *Librairie du Magnétisme*, 23, rue Saint-Merri, Paris.

Cercle d'Etudes psychiques, local quai de Maestricht, Liège. *Bibliothèque*. Séance le mercredi soir.

Cercle Spirite l'Espérance de Poulseur, fondé en 1878, dirigé par un Comité. Les séances d'études ont lieu dans le local du Cercle tous les dimanches à 9 heures du matin. Bibliothèque spirite (populaire) ouverte tous les dimanches avant et après les séances d'études. Cours de spiritisme pour les jeunes médiums tous les mercredis à 7 heures du soir pendant la saison d'hiver. Des médiums guérisseurs sont à la disposition des malades.

Cercle spirite *La Renaissance Fraternelle*, de Verviers, dirigé par un Comité ; local rue Vieille-Havée, 1, Verviers. Séances d'études le dimanche à 6 heures et le mardi à 8 heures du soir. On reçoit les malades les lundis et jeudis de 5 à 7 heures du soir. *Bibliothèque*.

Union Spirite de Seraing, fondée en 1878 ; local chez Jean Louis, rue de la Baume, 150, à Lize-Seraing. Plusieurs membres tiennent séances chez eux et reçoivent les malades. *Bibliothèque*.

Groupe Spirite de Vivegnis, local chez M. A. Lixon et G. Lambinon, rue du Tombeau, Vivegnis. Séances d'études le dimanche soir, à 6 heures.

Groupe Spirite *La Vérité pour Tous*, à Oupeye. Séance publique le jeudi soir, à 5 heures, chez M. H. Donnay et le dimanche, à 5 heures, chez M. L. Vandemortele. *Bibliothèque*.

Groupe Spirite *d'Avancement* : local chez M. Duck, rue du Pied du Thier-à-Liège, 5. Séance d'études le dimanche à 3 heures et mercredi à 8 heures. Réception des malades le mardi et le vendredi, à partir de 6 h. du soir et pour les cas urgents tous les jours.

Cercle spirite *La Lumière* (filiale de l'*Union spiritualiste de Liège*) à Liège ; local rue Mamelouck, 6, séance d'études le samedi soir, à 8 h.

Groupe spirite : *Progrès, Lumière, Amour !* local chez Jules Dumoulin, rue de Waremmé, 22. Séance d'études le dimanche à 4 heures. On reçoit les malades les mardis et vendredis, à 10 heures du matin, et tous les jours de 6 à 7 h. du soir. Leçon de spiritisme aux enfants le dimanche à 10 h.

M. Jean Dumoulin reçoit les malades au même local, tous les jours, à 6 heures du soir.

Groupe Spirite La Solidarité de Bai-Bonnet-Trooz, local chez M. Gardiet. Séance d'études le dimanche à 2 heures précises. *Bibliothèque*.

Cercle Spirite d'Etudes psychiques, à Herstal (filiale de l'Union Spiritualiste de Liège), dirigé par un Comité. Séance le mercredi soir, à 8 1/2 h. *Bibliothèque*.

Les Disciples d'Allan Kardec, de Beyne-Heusay (filiale de l'Union Spiritualiste de Liège). local chez Victor Bronckart. Séance le samedi soir, à 7 heures. *Bibliothèque*.

Groupe spirite *l'Avenir* de Herstal : filiale de l'Union Spiritualiste de Liège, local chez J. Maka, rue Félix Chaumont, 145. Séance le mardi à 8 1/2 heures du soir.

Groupe Spirite *Lumière et Charité*, de Verviers, dirigé par un Comité. Local, rue de Dison, 8, Verviers. Séance le Dimanche à 5 heures. On reçoit les Jeudis de 5 à 7 heures. *Bibliothèque*.

L'Union Fraternelle de Lize-Seraing, local chez Nizette, 46, rue Hainchamps. Séance d'études le dimanche à 2 heures et mercredi à 7 h. On reçoit les malades tous les jours à toute heure. *Bibliothèque*. Vente de livres.

Groupe spirite *Science et Progrès*, de Seraing (filiale de l'Union spiritualiste de Liège), local chez A. Gilson, impasse des Cloutiers. Séance le dimanche à 7 heures du soir. *Bibliothèque*.

Le *Bulletin* et tous les livres spirites sont en vente à la librairie Ghysens, rue Silvestre, 6, à Liège et chez M. Fraiture, Aubette Pisserole, à Dison.

Pour tous renseignements, s'adresser au Président ou au Secrétaire de la Fédération Spirite liegeoise.

Tous les livres spirites sont en vente dans les principaux Groupes et au Secrétariat de la Fédération.

Publications spirites belges

Le Messager, à Liège, revue bi-mensuelle, abonnement, 3 francs ; étranger, 5 francs.

La Vie d'Outre-Tombe, revue mensuelle, abonnem., 2.10 ; étranger, 3 fr.

Le Bulletin d'Anvers, revue mensuelle, abonnement, 1 fr.

L'Ere Nouvelle, revue mensuelle, abonnement : 2 francs ; étranger, 3 francs.

Le Bulletin et tous les livres et brochures spirites sont en vente à la *Librairie Bellens*, rue de la Régence, et dans les principales aubettes à journaux.

Cabinet de lecture ouvert au siège de la Fédération tous les jours de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures, excepté les dimanches et jours fériés.

Bulletin Spirite

DE LIÈGE

ORGANE MENSUEL DE LA

Fédération Spirite de la Région de Liège

ABONNEMENT :

Belgique, par an, fr. 1.10.

Étranger, par an, fr. 2.00

Tous les abonnements partent du 1^{er} Janvier ; ceux souscrits dans le courant de l'année sont servis avec les numéros parus de l'exercice en cours.

On s'abonne sans frais à tous les bureaux de postes.

SOMMAIRE :

-
1. Congrès Spirite de Jemappes. — 2. Christianisme, Socialisme et Spiritisme. — 3. Assemblée générale du 4 Avril. — 4. Coup de dent catholique. — 5. Assemblée inaugurale de la Section Anversoise. — 6. En Hollande. — 7. Un cas d'épilepsie.
-

Rédaction et Administration: 17, quai Sur-Meuse, Liège

L'Administration du Bulletin rend compte de tout ouvrage qui lui sera envoyé.

- 1909 -

LIÈGE, IMPRIMERIE V. CARPENTIER,
RUE VIVIHOUE, 19.

FÉDÉRATION SPIRITE BELGE

Comité national

Président : MM. le chevalier *Le Clément de Saint-Marcq*, à Anvers, Vice-Président, *J. Fraikin*, à Liège ; Secrétaire-général : *J. Van Geebergen*, à Roux ; Secrétaire-adjoint : *Van March*, de Lummon (Namur) ; Trésorier, *O. Houart*, à Lize-Seraing ; Assesseurs : *G. Arsouze*, à Liège ; *Beyns*, à Uccle-Stalle ; *Pierrard*, à Bruxelles ; *E. Wéry*, à Jemappe ; *Binon*, à Arlon ; *Ducène*, à Charleroi.

Suppléants pour Liège : *Barhon. Cabolet*.

Pour Charleroi : *E. Dumont, Guain*.

Pour Mons : *H. Pothier*.

FÉDÉRATION SPIRITE DE LA RÉGION DE LIÈGE

Bureau permanent du Spiritisme pour la province de Liège

COMITÉ :

Siège social et Secrétariat : 17, quai Sur-Meuse, Liège.

Président : MM. *J. Fraikin* ; Vice-Président, *Barhon* ; Secrétaire, *G. Arsouze* ; Secrétaire-adjoint, *F. Laloux* ; Trésorier-Propagande, *D. Wathieu* ; Trésorier-Enterrements, *L. Faignaux* ; Trésorier-adjoint : *Gilles Cabolet* ; Commissaires : *J. Glosset, L. Wathelet, O. Houart*.

Conseil fédéral

composé des délégués élus par chaque groupement adhérent à la F. S. L.

GROUPES FÉDÉRÉS

Société l'Union Spiritualiste de Liège, fondée en 1878. Dirigée par un Comité ; local : quai Sur-Meuse, 17, Liège. — Séance d'études les dimanches à 4 heures. — *Bibliothèque de 400 volumes*, ouverte avant et après les séances d'études. Vente de livres spirites, prêts de livres à toute personne qui en fait la demande par écrit.

Société l'Union Spirite de Liège, fondée en 1883, dirigée par un Comité ; local Café de l'Horloge, rue St-Hubert, à Liège. — Séances d'études les dimanches à 4 heures et le mercredi à 8 heures du soir. *Bibliothèque*, vente de livres spirites.

Cercle liégeois d'Etudes Spirites, fondé en 1890, dirigé par un Comité ; local : rue Saint-Hubert, 4, à Liège. Séance d'études le dimanche à 6 h. *Bibliothèque*.

Cercle central Spirite, de Liège, fondé en 1907, dirigé par un Comité ; local : Café du Centre, place Cockerill, à Liège. *Bibliothèque*, séances d'études, le dimanche à 4 heures.